

**Délibération du Conseil Municipal**  
**Commune de LAUZERTE****D.2023 - 39****ACTE : 3.5.3**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE  
MRS, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME NEGRE A BASSO-GUICHARD  
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOE, MME BOURCIER

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/04/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « AME »**

Monsieur le Maire signale au conseil que Monsieur Jean-Marie RODRIGUES, président de l'association « **AME** », demande la mise à disposition de plusieurs salles de l'école élémentaire Martial Artis pour y entreposer le matériel de l'association, servir de réfectoire et organiser plusieurs séances de répétition avec les musiciens des Rencontres Musicales Européennes, **du mardi 7 août au mardi 15 août 2023** :

- La salle polyvalente BCD au rez-de-chaussée pour y entreposer du matériel et servir de salle de répétition abritée
- La cour de l'école élémentaire Martial Artis pour l'organisation des répétitions en plein air
- La cantine scolaire pour servir de réfectoire

Monsieur le Maire signale également au conseil que Monsieur Rodrigues demande qu'un agent des services techniques assure l'entretien de la cantine tous les deux jours.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association « **AME** » en mettant gratuitement à sa disposition les locaux de l'école élémentaire Martial Artis et en assurant l'entretien du réfectoire tous les deux jours par un agent de la commune.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec l'association AME.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association « **AME** », pour la mise à disposition de la cantine, d'une salle polyvalente BCD et de la cour de l'école élémentaire Martial Artis ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
François LE MOING

